

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 19 décembre 2017 à 20 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 12/12/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 9 : BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - GEFFRÉ Valentine - GALABERT Marie-Josée - LAMARQUE Caroline – LUSSAGNET Christian - ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 0 :

Absent(s) 6 : BICHON Jérôme - FUCHS Aurélie - FAGET Marie-Claire - TRONGUET Christine - PRETI Frédéric - SALAFRANQUE Philippe

Pouvoir(s) 0 :

Madame Caroline LAMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis
- délibération semaine des 4 jours rentrée scolaire 2018
- délibération acceptant chèque 3200 euros pour travaux restauration église du bourg
- Point sur le marché public pour l'aménagement de 3 logements immeuble avenue des Sports
- divers (antenne église bourg – Lydia Boudoire utilisation salle des fêtes période hivernale)

47-2017 (8.1 enseignement)

RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS – rentrée scolaire 2018

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 publié au Journal Officiel relatif aux dérogations sur l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux directions académiques d'autoriser le retour à la semaine de 4 jours en adaptant le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Les communes ayant l'accord de leur conseil d'école et du conseil municipal peuvent déposer une demande d'expérimentation de cette organisation du temps scolaire auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN) pour la rentrée scolaire 2018.

Vu l'avis favorable du conseil d'école réuni le 18 décembre 2017, Monsieur le maire propose de passer à la semaine des 4 jours à la rentrée scolaire 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision de réorganiser le temps scolaire sur 4 jours à la rentrée scolaire 2018.

48-2017 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

PARTICIPATION FINANCIERE ASSOCIATION MHAD

(Moncrabeau Hier Aujourd'hui Demain) pour la restauration de l'église du bourg

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux un chèque d'un montant de 3200 euros (trois mille euros) déposé par l'Association M.H.A.D. de Moncrabeau (Moncrabeau Hier Aujourd'hui Demain) qui a récolté cette somme pour participer à la restauration de l'église Sainte-Marie-Madeleine située dans le bourg.

Le conseil municipal remercie vivement cette association et les généreux donateurs et accepte cette somme qui sera budgétisée à l'article 1328 « autres subventions d'équipement » et permettra de financer une partie des travaux de restauration prévus.

CONVENTION NOMINATIVE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES ET SALLE DES SPORTS POUR DES ATELIERS EDUCATIFS

Madame Lydia BOUDOIRE animatrice et autoentrepreneur qui anime les ateliers TAP (Temps Activités Périscolaires) Théâtre et créations Chorégraphiques à Moncrabeau sollicite l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes chauffée en période hivernale pour un atelier cirque organisé habituellement à la salle des sports le lundi soir pour son compte personnel.

Le conseil municipal donne son accord sous réserve qu'une convention soit signée avec l'intéressée avec une participation annuelle de 50 euros uniquement pour les frais de chauffage de la salle des fêtes en période hivernale.

Aucune participation financière ne sera demandée pour l'utilisation de la salle de sports celle-ci n'étant pas chauffée.

Monsieur le maire est chargé d'établir et de signer ladite convention.

DIVERS

Recensement population janvier/février 2018

Les séances de formation des 2 agents recenseurs : Madame Colette LAUNET et Monsieur Alain LAMARQUE auront lieu à la mairie de Laplume les 5 et 12 janvier 2018 de 9 h à 12 h.

Compteur communicant gaz de GRDF

Installation et hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur

Monsieur le maire présente aux conseillers le projet de GrDF qui gère en France le réseau de distribution de gaz naturel et qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs à savoir : la modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz » qui est un projet d'efficacité énergétique orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

Ce projet nécessite l'installation et l'hébergement d'équipements techniques de télérelevé en hauteur (antenne relais de comptage)

L'hébergeur est une personne publique qui est propriétaire, dans son domaine public et/ou privé de sites pouvant accueillir les Equipements Techniques de GrDF.

Après une étude réalisée par GrDF, le choix de GrDF s'est porté sur le clocher de l'église du bourg.

Une convention pour occupation domaniale doit être signée entre Grdf et la Commune de Moncrabeau (l'hébergeur).

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal demande à Monsieur le maire, avant de signer la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur, de se renseigner sur le montant de la redevance que nous versera GrDF.

La décision définitive fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.